



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Interdépartementale des Routes Nord
District du Littoral
03 21 46 08 00
restriction.littoral.dirn@developpement-durable.gouv.fr

Fermeture de bretelle
Arrêté Permanent P21 14 P

Localisation des travaux : N42 échangeur n° 9

Commune : St Martin Boulogne

Travaux de marquage de signalisation horizontale

Fermeture de la Bretelle d'insertion de l'échangeur n°9 du sens St Omer vers Boulogne sur Mer

Date et horaires de balisage : le 11/07/23 plage horaire 09h00 - 16h00
report éventuel du 12/07/23 au 13/07/23

Itinéraire de déviation : pour pallier cette fermeture, une déviation est mise en place et consiste à prendre la D237, prendre la voie traversant le centre commercial, prendre la bretelle d'insertion de l'échangeur n°14 où les usagers retrouvent l'accès à la N42 vers Boulogne sur Mer.

Fermeture de la Bretelle de sortie de l'échangeur n°9 du sens Boulogne sur Mer vers St Omer

Date et horaires de balisage : le 11/07/23 plage horaire 09h00 - 16h00
report éventuel du 12/07/23 au 13/07/23

Itinéraire de déviation : pour pallier cette fermeture, une déviation est mise en place et consiste à poursuivre sur la N42, prendre la bretelle de sortie de l'échangeur n°7, prendre la D238 vers Belle et Houlefort, prendre la bretelle d'insertion de l'échangeur n°7 de la N42 vers Boulogne sur Mer, prendre la bretelle de sortie de l'échangeur n°8 où les usagers retrouvent l'accès La Capelle les Boulogne.

vu le 23/06/2023

**L'adjoint au chef
du district du littoral**

Denis Selingue

La fermeture de bretelle est assujettie à la pose de panneau informant les usagers 7 jours avant les travaux hormis en cas d'urgence

Balisage posé par : Aximum

Travaux réalisés par : Aximum

Information transmise à : Commissariat de Boulogne, MDADT du Boulonnais, Mairie de St Martin Boulogne, Zone Commercial